

Conseil Municipal Délibération numéro 2023033006

Date de la convocation 23.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date d'affichage 23.03.2023 <u>Présents</u>: Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

Nombres de membre

Absents donnant pouvoir: Catherine FOUCAULT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Aurélia BLOT à Sylvie VUILLET.

En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 13 Absents: Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR.

Délibération 2023033006

Budget principal, Approbation du compte administratif 2022

Pour 12 Contre: 0 Abstention: 0

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

	Total recettes de fonctionnement	1 330 220.43 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	8 240.25 €
chapitre R 76	Produits financiers	13.50 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	21 616.09 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	241 530.72 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	564 530.89 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	89 025.91 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	13 913.92 €
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	391 349.15 €
	Total dépenses de fonctionnement	757 774.62 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	419.09 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 810.25 €
chapitre D 66	Charges financières	7 962.41 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	74 766.09 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	16 018.21 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	432 294.40 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	224 504.17 €

Reçu en préfecture le 07/04/2023

ID: 045-214500498-20230330-2023033006-BF

enregistrement ACTES



Conseil Municipal Délibération numéro 2023033006

	Total dépenses d'investissement	176 510.63 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	98 778.79 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	28 779.72 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	34 005.60 €
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement	14 946.52 €
	Total recettes d'investissement	175 494.35 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	212.15 €
chapitre R 13	Subventions d'investissements	3 602.92 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	171 678.68 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2022 détaillé par chapitres ci-dessus.

Le Maire, Florence BQ Le secrétaire de séance, Jonathan RÉMÉNÉ,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr